



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois et le huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par M. CIAMPOUSSIN Max.

Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

*Nb de membres : 15*

*Présents : 13*

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2023-45D : Indivision cave Filippi G 259**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le bâtiment dans lequel se trouve la cave Filippi est une copropriété indivise dans lequel la toiture est à refaire.

Aussi, puisque chacun est concerné, il y avait lieu de régulariser cette situation et établir un état descriptif de division de copropriété afin d'attribuer à chaque propriétaire les tantièmes qui leur reviennent.

Avec l'aide de Monsieur Jean Marc DANIEL, la mairie a initié cette procédure et validé un devis de 5 280 € TTC au Cabinet SARL PENSA GEOTOPO pour mener à bien cette procédure. Devis qui sera réglé par la commune et rembourser par chaque copropriétaire.

Aussi à ce stade, la répartition est en phase de finalisation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répartir cette facture aux tantièmes de chaque lot et demander le remboursement à chacun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

- AUTORISE Monsieur le Maire à régler cette facture avant de demander le remboursement à chaque propriétaire en fonction des tantièmes de la copropriété
- CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 12/12/23*

*Et publication ou notification du 12/12/23*



Le Maire

Roger MARIA